

Évaluation de l'appui de l'UNFPA à la prévention, à la réponse et à l'élimination de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes (2012-2017)



Bureau de l'évaluation de l'UNFPA

2018

MESSAGES CLÉS



L'UNFPA a apporté une **CONTRIBUTION IMPORTANTE** à la **RÉPONSE** sur la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes à tous les niveaux



L'UNFPA devrait progressivement **RENFORCER** ses activités de **PRÉVENTION** contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes à tous les niveaux

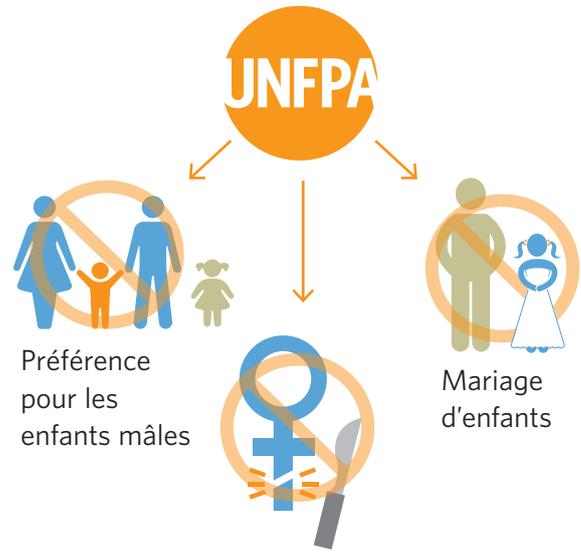


Travailler sur des **PROGRAMMES CONJOINTS**, en particulier, constituent un moyen efficace de créer des synergies entre différents partenaires en utilisant des ressources affectées au même but

L'UNFPA est la **SEULE AGENCE** des **NATIONS UNIES** qui s'engage à adresser ces trois pratiques néfastes



L'UNFPA fait **d'IMPORTANTES PROGRÈS** dans la lutte contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes à travers le lien indissociable entre **aide humanitaire, développement et paix**



L'UNFPA joue un **RÔLE ESSENTIEL** dans la **COORDINATION** des interventions visant à répondre à la violence basée sur le genre dans **les situations humanitaires**



Un **FINANCEMENT DURABLE** et **RÉGULIER** pour mettre fin à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes devient **de plus en plus difficile** pour les acteurs du développement à obtenir



L'UNFPA devrait renforcer sa propre approche en matière de **COORDINATION**, notamment en **TIRANT PARTI** de l'expérience d'autres agences des Nations Unies dans le champ de **la coordination d'aide humanitaire**



Un engagement plus poussé vers un **FINANCEMENT PRÉVISIBLE A LONG TERME** est essentiel pour transformer **les normes sociales profondes** et faire avancer les changements de comportement

CONTEXTE

Généralement reconnue comme une crise de santé publique internationale, la violence basée sur le genre est une violation flagrante des droits de l'homme, qui entraîne de multiples conséquences sur le plan physique, sexuel et psychologique, et a un impact à long terme sur le bien-être des individus et des communautés. Les femmes et les jeunes filles continuent également d'être victimes de pratiques néfastes, notamment mariage d'enfants, mutilations génitales féminines et préférence donnée aux enfants mâles.

L'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population) mène une longue lutte contre la violence basée sur le genre, remontant à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994. Toutefois, le rythme s'accélère depuis 2006. Le Plan stratégique 2018-2021 de l'UNFPA comporte des objectifs de résultats spécifiques en matière de violence basée sur le genre et, pour la première fois, cible les trois pratiques néfastes (mutilations génitales féminines, mariage d'enfants et préférence donnée aux enfants mâles). A noter que l'UNFPA est également la seule agence des Nations Unies qui s'engage à adresser ces trois pratiques.

Afin de lutter contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes, l'UNFPA prend en charge la prestation de services, mène des initiatives de plaidoyer et de concertation, et développe les capacités grâce à ses partenariats avec les organismes gouvernementaux, la société civile et les milieux universitaires. C'est par le biais de partenariats multipartites et d'une approche dans la conception des programmes qui se fonde sur les droits humains et tient compte des spécificités de genre et différences culturelles que l'UNFPA : 1) a contribué à l'élaboration de cadres normatifs ; 2) a appuyé les efforts de collaboration pour partager les expériences pratiques en matière de programmes; 3) a soutenu des campagnes en faveur de plus de transparence politique et 4) s'est efforcé de mobiliser les parties prenantes au-delà des acteurs traditionnels des Nations Unies.

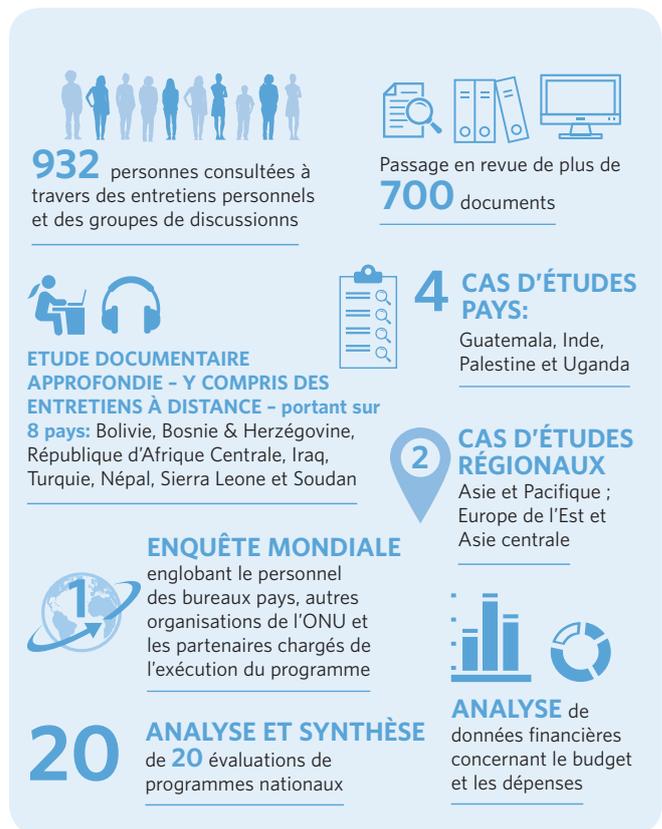
OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION DE L'ÉVALUATION

Le Bureau indépendant de l'évaluation auprès de l'UNFPA bénéficie du soutien d'une équipe multidisciplinaire externe composée d'experts et d'évaluateurs thématiques. Cette équipe a procédé à une évaluation de l'appui apporté par l'UNFPA à la prévention, à la réponse et à l'élimination de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes. L'évaluation portait sur trois pratiques néfastes : le mariage d'enfants, les mutilations génitales féminines et la préférence donnée aux enfants mâles. La participation active d'un groupe de référence chargé de l'évaluation a permis de conduire l'évaluation thématique, laquelle a évalué la pertinence, l'efficacité, la performance et la viabilité à long terme des travaux de l'UNFPA en matière de violence basée sur le genre et de pratiques néfastes. Couvrant la période 2012-2017, l'évaluation a aussi examiné le soutien apporté à l'ensemble du lien développement-humanitaire-paix aux niveaux mondial, régional et national.

METHODOLOGIE

L'évaluation a suivi une approche méthodologique mixte, collectant et analysant des données à la fois qualitatives et quantitatives. La sélection des études de cas s'est effectuée par échantillonnage ciblé : quatre études de cas pays, huit analyses documentaires de pays, deux études de cas régionales et une étude mondiale ont été retenues.

Parmi les techniques d'analyse utilisées figurent : une analyse qualitative-comparative, une analyse des contributions et une



synthèse réaliste permettant de générer et de trianguler les données sur la chaîne de causalité qui relie les interventions de l'UNFPA aux résultats observés en se fondant sur la théorie du changement (version reconstruite). Afin d'augmenter sa fiabilité, l'évaluation a utilisé des mécanismes de validation internes et externes, à savoir : révisions internes par les membres de l'équipe d'évaluation et présentations externes accompagnées de discussions sur les conclusions préliminaires lors des comptes rendus et des réunions du groupe de référence de l'évaluation.

PRINCIPAUX CONSTATS

Dans l'ensemble, les efforts déployés par l'UNFPA et ses partenaires pour répondre à la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes ont contribué à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action adopté par la CIPD et ont aussi orienté les efforts vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ainsi, les 48 constats de l'évaluation répondent aux sept questions posées par l'évaluation.

Harmonisation avec les cadres normatifs internationaux, régionaux et nationaux ainsi qu'avec les besoins nationaux

Les programmes conçus par l'UNFPA se sont alignés résolument sur les conventions, instruments et rapports internationaux en matière de droits humains à tous les niveaux où ils existent et ont contribué à leur application. Au niveau national, les programmes pays ainsi que les priorités et stratégies nationales de l'UNFPA se sont alignés sur les plans d'action nationaux et ont contribué à l'UNDAF.

Les bureaux de l'UNFPA ont utilisé des analyses de situation, des études et des cartographies pour assurer la pertinence de la conception du programme tant pour les ayant-droits que pour les responsables. Quoique tous les programmes définis par l'UNFPA aient pris en compte les besoins des femmes et des jeunes filles, le niveau d'analyse contextuelle au genre, propre à chaque intervention, dépendait souvent du niveau d'intégration et de compétences variables des membres du personnel au sein de chaque bureau.

Le positionnement stratégique de l'UNFPA à l'intersection de la santé sexuelle et reproductive et de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes constitue un atout fondamental. Le fait de faciliter les relations entre secteurs, le chevauchement des contextes développement et humanitaire, le fait d'avoir une présence sur le terrain et l'exploitation de l'analyse des données démographiques pour influencer sur les programmes ont renforcé cet atout.

Contribution aux résultats en matière de coopération et de développement

La réponse du secteur de la santé, en particulier la réponse clinique, est la contribution la plus tangible de l'UNFPA à des services accessibles et de qualité. Le soutien de l'UNFPA à une réponse multisectorielle fait des progrès, quoique de manière inégale, grâce au Programme mondial commun des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence et grâce aussi aux initiatives fortes prises par les bureaux régionaux. Malheureusement, malgré quelques exemples isolés d'innovation, les interventions en matière de prévention restent beaucoup plus limitées.

Les données tirées des interventions bénéficiant du soutien de l'UNFPA aident à informer la mise en œuvre nationale des engagements internationaux, des lois locales et des politiques relatives à l'égalité des sexes. Toutefois, l'engagement qu'ont pris les bureaux de l'UNFPA d'échanger leurs connaissances et apprentissage sur les solutions qui visent à mettre fin à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes (par le biais, par exemple, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire) n'est pas encore soutenue par une approche systématique de collecte et d'organisation des informations (et l'utilisation de ces informations pour améliorer les programmes) au niveau institutionnel.

L'argumentation qui plaide le plus en faveur du financement des interventions contre la violence basée sur le genre repose sur un mélange d'expériences partagées et de données quantitatives ciblées sur l'incidence. Le succès des activités de plaidoyer de l'UNFPA a amené d'autres acteurs à s'asseoir à la table, et a apporté d'autres ressources, en particulier, le niveau régional s'avérant bien adapté à un plaidoyer commun.

Les capacités nationales ont bénéficié d'un large soutien de la part de l'UNFPA. Ce soutien est au maximum au niveau de la réponse clinique, mais plus variable lorsqu'il s'agit de prévention et de réponse psychosociale. Le renforcement des capacités de la société civile au niveau local par l'UNFPA s'est surtout manifesté sur le plan opérationnel, le renforcement et soutien de l'UNFPA aux capacités de plaidoyer dans le but d'influencer la prise de décisions politiques et la mise en place du budget au niveau local font l'objet de moins d'attention. L'UNFPA contribue également de manière significative au bien public sous la forme de directives, de manuels et autres supports de connaissances, mais l'organisation manque généralement de ressources pour assurer leur traduction, leur déploiement et leur suivi continu pour assurer leur mise en œuvre au niveau national.

L'UNFPA contribue de façon importante au suivi national des indicateurs liés au Programme de développement durable sur la prévalence de la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes. L'appui que l'UNFPA apporte aux capacités nationales de gestion des données sur l'incidence et la réponse à la violence basée sur le genre est également un domaine de contribution pertinent, mais naissant. Ni les systèmes de suivi mis en place par les pouvoirs publics au niveau national ni ceux de l'UNFPA ne sont actuellement suffisants pour suivre les résultats des interventions normatives (juridiques et sociales).

Efficiences organisationnelles

La violence basée sur le genre et les pratiques néfastes sont progressivement devenues plus visibles dans les plans stratégiques de l'UNFPA. Cependant, une proportion accrue de ressources extrabudgétaires limite les options que les bureaux de l'UNFPA pourraient utiliser pour s'attaquer aux causes profondes de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes par le biais de programmes à long terme et durables. Par le passé, le modèle économique de l'UNFPA n'avait pas suffisamment pris en compte les inégalités aux niveaux régional et provincial, notamment les variations en termes de besoins et de capacités. Le Plan stratégique 2018-2021 de l'UNFPA a introduit une plus grande flexibilité et constitue un changement bienvenu à cet égard. Le leadership de l'UNFPA en ce qui concerne la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes peut aussi être renforcé par une meilleure intégration des équipes thématiques qui fonctionnent souvent de façon cloisonnée (en particulier au niveau des pays) et par une meilleure gestion des connaissances.

Quoique des systèmes de gestion axés sur les résultats soient en place, ceux-ci portent principalement sur les réalisations des programmes (la qualité et la granularité des rapports variant également à ce niveau) et ne prennent pas suffisamment en compte leur contribution aux résultats. Les courts délais des plans de travail annuels créent également des risques importants pour la réalisation de résultats à moyen terme et mettent en doute la notion qu'aucun préjudice ne peut être causé par l'interruption des services ou la non satisfaction des demandes.

Durabilité des prestations des programmes par-delà l'appui de l'UNFPA

L'UNFPA jette les bases pour une capacité nationale luttant sur le genre avec la création d'outils opérationnels, un pilier essentiel pour les stratégies de l'UNFPA au niveau du développement durable de ses interventions. Simultanément, les activités de plaidoyer que l'UNFPA mène au niveau national suscitent une volonté politique de changement, qui se traduit toutefois rarement par des engagements budgétaires fermes. L'UNFPA entretient de solides relations multisectorielles avec les ministères et les administrations locales pour appuyer l'exécution nationale des programmes, mais l'hétérogénéité des liens avec les branches du pouvoir exécutif limite la viabilité politique de son action. Dans de nombreux pays, l'UNFPA fait partie d'un mouvement plus large qui vise à modifier les normes socioculturelles et ces partenariats constituent un mécanisme de durabilité par-delà le cycle de vie des programmes.

Intervention humanitaire

Le Domaine de responsabilité sur la violence basée sur le genre (GBV AoR) est l'aspect le plus saillant du leadership exercé par l'UNFPA dans le domaine humanitaire. En dépit des ressources régulières importantes engagées par l'UNFPA dans le GBV AoR, ces ressources restent insuffisantes tant au niveau mondial qu'au niveau national pour que l'UNFPA puisse s'acquitter correctement de ce rôle et respecter ses engagements. Malgré ces contraintes, l'UNFPA a déployé des efforts considérables pour mettre en place des systèmes et des structures appropriées en appui aux interventions et à la coordination humanitaire. La création d'une liste d'experts de renfort (UNFPA surge) formée en vue d'une mission humanitaire, a été un acquis essentiel et un premier pas pour doter l'institution d'une capacité d'intervention visant à combattre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence au niveau opérationnel.

L'UNFPA continue de s'affirmer dans son rôle en tant qu'organisation leader du sous-cluster chargé de la lutte contre la violence basée sur le genre dans le domaine de l'action humanitaire.

Là où l'UNFPA a relevé les défis opérationnels et de capacité immédiats, les crises humanitaires ont représenté une occasion clé pour transformer la politique en action. Les crises prolongées représentent pour l'UNFPA autant de chances de relever le défi au niveau de la prévention et de la réponse à la lutte contre la violence basée sur le genre de manière plus systématique.

Le Dispositif minimum d'urgence (DMU) - Minimum Initial Services Package (MISP) a permis de consolider la porte d'entrée aux prestations de services liés à la VBG en matière de préparation afin de garantir une plus grande cohérence entre les pays. Ce dispositif a aussi donné à l'UNFPA l'impulsion nécessaire pour accélérer la couverture de ces efforts à travers un plus grand nombre de pays. L'UNFPA s'efforce activement de renforcer sa contribution au lien développement-humanitaire-paix. Le lancement du Paquet initial de services essentiels et les Normes minimales pour la prévention et la lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence contribuent largement à renforcer cette contribution.

Transformer les normes sociales

L'élaboration de normes sociales, en particulier au niveau communautaire, est un pilier essentiel de la contribution de l'UNFPA, en témoigne les nombreux exemples concrets de programmes consacrés aux hommes et aux garçons. Cependant, la programmation des normes sociales qui n'aborde pas les facteurs structurels de la marginalisation contribue de façon limitée à l'élimination de la VBG.

Plaidoyer et partenariats

Les bureaux de l'UNFPA ont largement contribué à maintenir la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes à l'ordre du jour politique et programmatique à tous les niveaux de la prise de décision et de la pratique. Toutefois, en dehors des programmes conjoints, la coopération et la coordination interinstitutionnelles entre l'UNFPA et les autres agences des Nations Unies sur le terrain sont incohérentes, parfois tendues et bénéficieraient d'accords de gouvernance plus structurés au niveau mondial.

L'approche actuelle de l'UNFPA vis-à-vis de la VBG tient compte des différences contextuelles. Diverses formes de partenariats stratégiques contribuent à obtenir des résultats en généralisant la perspective du genre dans l'action humanitaire, en la production d'informations et de savoir et en soutien aux services. Là où les partenariats stratégiques sont développés dans le système des Nations Unies en son entier, ils peuvent aider à atténuer la concurrence entre les agences.

Travailler discrètement pour soutenir les champions nationaux sur des sujets souvent négligés constitue un trait essentiel de la contribution de l'UNFPA, tout comme le fait d'être un lien solide entre différents acteurs et niveaux. Une collaboration avec divers partenaires de la société civile demeure l'élément central de l'action de l'UNFPA pour venir en aide aux laissés pour compte. Parallèlement, l'UNFPA établit des alliances avec des intervenants non traditionnels mais il n'a pas encore recueilli de données systématiques sur l'efficacité et les risques potentiels d'une telle opération.

CONCLUSIONS: UNE VUE D'ENSEMBLE

Conclusion 1

L'UNFPA a apporté une contribution unique et importante à la réponse du système international vis-à-vis de la VBG à tous les niveaux (mondial, régional et national) à travers le lien de coopération humanitaire-développement-paix.

La contribution de l'UNFPA a principalement porté sur la réponse à la violence basée sur le genre par le biais du secteur de la santé et des voies de référence et de coordination plurisectorielles. L'UNFPA a également contribué à renforcer les capacités et les institutions du secteur de la santé, les mécanismes nationaux focalisant sur l'égalité des genres en établissant des liens avec la justice, la sécurité et les moyens de subsistance économiques aussi bien qu'en incluant les secteurs de l'éducation, de la jeunesse et de la planification. Un certain nombre d'évidences corroborent la contribution à la prévention primaire et secondaire de la violence basée sur le genre et des exemples de programmes transformateurs en matière d'égalité de genre ont également été documentés.

Conclusion 2

Les programmes conjoints mondiaux sur les pratiques néfastes et les services essentiels prouvent que l'UNFPA possède un avantage collaboratif en adressant les normes sociales et les normes de genre, ainsi qu'un avantage comparatif en créant un espace où la société civile peut travailler sur des questions négligées. Toutefois, tout en étant emblématiques des avantages que présentent la collaboration de l'UNFPA, les programmes conjoints ont également révélé les défis stratégiques spécifiques auxquels l'UNFPA est confronté, notamment le fait que : 1) la priorité et la visibilité accordées aux pratiques néfastes en tant que

problématiques autonomes dans les plans stratégiques traduisent plus les priorités de financement des donateurs qu'une décision intentionnelle, appuyée sur des preuves, de cibler les pratiques néfastes spécifiques; 2) les théories du changement adoptées par les programmes conjoints mondiaux sont en passe de s'imposer comme l'approche institutionnelle globale « par défaut » pour chaque pratique néfaste, même si les analyses des vecteurs et des processus de changement sont adaptées aux spécificités d'un lieu ou d'une région en particulier ; (3) les pays qui ne participent pas à un programme conjoint sont exclus de l'économie du savoir et des possibilités de mobilisation des ressources offertes par le programme conjoint ; et (4) le changement des normes sociales se concentre sur le processus plutôt que sur les vecteurs structurels fondamentaux pour éliminer la violence basée sur le genre.

Conclusion 3

Compte tenu de sa croissance rapide en s'engageant dans les débats théoriques, en concevant des politiques de genre et en établissant des systèmes de fonctionnement, l'UNFPA fait d'importants progrès pour être prêt à réagir dans tous les domaines du lien humanitaire-développement-paix. Cela peut encore s'accélérer. En relativement peu de temps, l'UNFPA a réalisé des progrès importants dans la mise en place de systèmes humanitaires, de fonctions, de capital humain et de leadership, notamment par le biais de la direction unique du sous-cluster du domaine de responsabilité sur la VBG (GBV AoR) et à travers l'augmentation des ressources humaines, la mise en place de procédures accélérées et de fonds d'urgence, parmi d'autres. Malgré ces réalisations notables, l'UNFPA doit développer son offre dans d'autres domaines pour

être pleinement préparé à répondre aux situations humanitaires. Il s'agit notamment : (1) de la nécessité de consolider et d'harmoniser un ensemble croissant de directives humanitaires ; (2) des fonds d'urgence ayant un plafond inférieur et de plus courte durée que celle des autres agences (et une incapacité à reconduire les fonds) ; et (3) des ressources régulières insuffisantes engagées pour la coordination du -domaine de responsabilité sur la VBG et des sous-groupes de VBG. A cela s'ajoutent des caractéristiques organisationnelles spécifiques, notamment une culture de participation directe à l'appui technique qui peut rapidement submerger les capacités et empêcher une action commune, ainsi que des conceptions différentes de la violence basée sur le genre au sein de l'UNFPA, qui peuvent avoir un impact sur la capacité du domaine de responsabilité à définir clairement son champ d'action vis-à-vis les personnes relevant de son mandat.

Conclusion 4

Bien que le champ d'application du travail de l'UNFPA sur la violence basée sur le genre offre une flexibilité qui présente des avantages au niveau des programmes, le fait d'articuler différemment « le périmètre » couvert par la violence basée sur le genre au sein de l'agence constitue un obstacle à la coordination avec les autres agences de l'ONU et à une compréhension commune avec les partenaires. Bien que cette pluralité permette à l'UNFPA de concevoir ses programmes en fonction des différents contextes politiques et de travailler avec les personnes les plus marginalisées, l'absence d'une compréhension commune du « périmètre » couvert par le travail sur la violence de genre à l'échelle de l'organisation entraîne des effets involontaires (le plus souvent négatifs). Ceux-ci comprennent notamment des efforts confus en matière de coordination avec les organisations des Nations Unies et les autres partenaires ainsi qu'un risque de dilution ou de confusion des positions de l'UNFPA dans les négociations (avec les bailleurs de fonds, par exemple).

Conclusion 5

Bien que travailler en partenariat et à travers des approches inclusives soient les caractéristiques dominantes des programmes mis sur pied par l'UNFPA dans le domaine de la violence basée sur le genre et de pratiques néfastes, le résultat le plus saillant a été atteint en combinant ces approches avec une logique de graduation axée sur un « domaine de changement » spécifique (c'est-à-dire axée sur la transformation soit du cadre juridique et politique, soit des normes sociales et des normes de genre au niveau communautaire, soit des services institutionnels), une présence sur le terrain et des programmes conjoints.

Des partenariats inclusifs, participatifs et reposant sur le respect des droits sont cruciaux pour obtenir des résultats, mais la limitation des ressources régulières a eu un impact sur la capacité à adopter cette démarche, ce qui a réduit les possibilités de l'UNFPA d'investir dans le soutien des capacités des organisations de femmes de la société civile (partenaires traditionnels et de longue date de l'UNFPA). On a constaté que l'existence de programmes conjoints et de bureaux provinciaux/régionaux (lorsqu'ils existent) facilitent davantage la mise sur pied de programmes ancrés dans le contexte local et contribuent à obtenir des résultats sociaux et institutionnels (qui exigent souvent des solutions complexes et non linéaires).

Conclusion 6

Il est de plus en plus difficile de conserver les atouts importants que l'UNFPA possède pour mettre sur pied des programmes sur l'égalité des genres qui reposent sur des données durables, basées sur des évidences et participatives (bien qu'ils aient donné des résultats dans le passé), en raison d'une approche réactive face à l'évolution des modèles de financement internationaux. Les contributions les plus importantes de l'UNFPA ont commencé par plusieurs années de travail discret réalisé en coulisse visant à supporter les institutions nationales et la société civile, lesquels sont financés de manière disproportionnée par les ressources régulières : un scénario auquel il est de plus en plus difficile pour les bureaux pays de l'UNFPA de souscrire dans le contexte actuel de financement. Bien que ces problèmes ne soient pas propres à l'UNFPA, ils ont un impact sur sa capacité à travailler avec les groupes les plus laissés pour compte (souvent sur des questions négligées). L'incertitude financière mène à croire que les ressources extrabudgétaires seraient utilisées par les bureaux de pays de manière créative pour financer des travaux à plus long terme (auparavant financés par les ressources régulières), mais sans qu'ils aient reçus de directives claires sur les limites ou les mécanismes permettant de le faire.

Conclusion 7

Les programmes mis sur pied par l'UNFPA transforment souvent les connaissances, le discours théorique et la réflexion de ses partenaires en interventions durables, mais ils sont moins efficaces à maintenir la durabilité des activités une fois les fonds épuisés. L'adoption de nouvelles politiques, l'acquisition de compétences liées à la vie courante et les données nationales sur la prévalence de la VBG présentent toutes des attributs clés de viabilité à long terme qui pourraient modifier pour les individus et les institutions leur cadre de prise de décision en cours.

RECOMMANDATIONS

Recommandations d'ensemble au niveau institutionnel

Recommandation 1

Le cadre supérieur est vivement encouragé à confirmer la priorité donnée par l'UNFPA à la conservation de l'expertise de haut niveau en matière d'égalité des sexes et de la violence basée sur le genre au sein du Fonds. On veillera à ce que les postes soient pourvus à tous les niveaux - mondial, régional et national - afin de respecter les engagements pris dans le cadre du Plan stratégique 2018-2021 (résultat 3).

Recommandation 2

S'appuyant sur les initiatives conjointes existantes des Nations Unies et sur l'opportunité que représente le chapitre commun du Plan stratégique 2018-2021, il est recommandé que l'UNFPA publie des directives claires sur son portefeuille de travail en ce qui concerne la violence basée sur le genre. Ces directives - qui doivent clarifier l'objectif et le champ d'application de l'appui apporté par l'UNFPA - peuvent notamment être utilisées pour faciliter la mise en place d'un mécanisme structuré et formel pour un travail en commun avec d'autres agences sur la VBG, en particulier avec ONU Femmes, afin que personne ne soit laissé pour compte.

Recommandation 3

Il est recommandé que l'UNFPA systématise la production et l'échange de connaissances au niveau des résultats (les effets positifs et moins positifs) qui ressortent de l'exécution de ses programmes. Il faudrait créer des possibilités d'échanger les connaissances sur ce qui fonctionne et, surtout, sur ce qui ne fonctionne pas en ce qui concerne les échecs programmatiques en matière de violence basée sur le genre et de pratiques néfastes, en reconnaissant qu'il s'agit d'un apprentissage de valeur qui contribue au bien commun.

Recommandation 4

Il est recommandé à l'UNFPA de plaider auprès des États Membres et des bailleurs de fonds et de continuer à les engager davantage vers une discussion sur l'importance de contribuer aux ressources régulières ainsi que sur la nécessité des ressources non régulières viables à travers des outils thématiques et adéquats aux objectifs préposés dans le Plan Stratégique, permettant une utilisation flexible par les bureaux pays, en vue d'une programmation à long-terme.

Recommandations en matière de coopération internationale

Recommandation 5

Tout en reconnaissant la nature intersectorielle des programmes en matière de violence basée sur le genre et de pratiques néfastes, cependant, les bureaux pays aux ressources limitées sont encouragés à concentrer leurs efforts sur les domaines dans lesquels l'UNFPA a la plus grande valeur ajoutée, dans le but d'éviter une dispersion inadéquate des ressources.

Recommandation 6

L'UNFPA devrait investir davantage dans les interventions de soutien à la prévention de la violence basée sur le genre, et devrait rééquilibrer progressivement son portefeuille de programmes en la matière afin de fournir un travail plus important et de meilleure qualité sur la prévention, y compris le porte d'entrée des interventions psychosociales.

Recommandation 7

Il est recommandé que l'UNFPA reconnaisse les inégalités infranationales dans le cadre de l'application de ses « classifications par quadrants » en encourageant les bureaux pays à appliquer en contexte les modes d'intervention du Fonds.

Recommandations concernant les situations humanitaires

Recommandation 8

L'évaluation endosse le principe convenu par le Comité permanent inter-agences (Inter-Agency Standing Committee) de « l'activation des interventions à l'échelle de l'ensemble du système humanitaire » selon toutes les précautions d'usage (« no-regrets » policy) et recommande que l'UNFPA s'engage pleinement dans sa mise en œuvre. Les responsables de l'IASC ont convenu que « les grandes crises humanitaires soudaines, déclenchées par des catastrophes naturelles ou des conflits, qui exigent une mobilisation à l'échelle de l'ensemble du système doivent faire l'objet d'une activation urgente des interventions humanitaires à l'échelle de l'ensemble du système ». Dans des circonstances exceptionnelles - lorsque la gravité de la situation justifie une mobilisation qui dépasse les niveaux normalement attendus - cette mesure doit être appliquée pour une période limitée (six mois maximum, avec une prolongation possible de trois mois, pour neuf mois au total). La direction de l'UNFPA devrait apporter leur plein soutien à la concrétisation de cet engagement sur le plan opérationnel de manière à ce qu'un personnel humanitaire de haut niveau dans le domaine de la violence basée sur le genre soit présent dans toutes les situations d'urgence humanitaire en cours.

Recommandation 9

L'UNFPA devrait veiller à ce que les profils de son personnel ainsi que les politiques, approches et processus d'achats soient bien harmonisés. Les profils du personnel ainsi que les politiques et pratiques en matière d'achats/approvisionnement devraient être adaptés aux besoins en cas de déclenchement d'une urgence humanitaire soudaine.

Recommandation 10

L'UNFPA est encouragé à renforcer le volet humanitaire de ses activités, en particulier son rôle en tant que leader du Domaine de responsabilité sur la violence basée sur le genre. L'UNFPA devrait continuer d'adapter les leçons et les outils qu'utilisent les groupes thématiques d'autres organismes chefs de file, et ainsi institutionnaliser la pratique organisationnelle de coordination de groupes thématiques comme une fonction inter-agences.

Recommandation 11

L'UNFPA devrait renforcer les mécanismes de financement dans tous les contextes de développement et d'aide humanitaire. Il est recommandé que l'UNFPA crée un fonds d'affectation continu au niveau mondial dans le cadre de ses mécanismes de financement afin de renforcer les partenariats, d'accélérer l'approche englobante et d'intensifier l'innovation à l'échelle du lien humanitaire-développement-paix.



Bureau de l'Évaluation l'UNFPA

Marco Segone (Directeur, Bureau de l'évaluation), Alexandra Chambel (Gestionnaire d'évaluation), Natalie Raaber (Adjointe de recherche et évaluation)

ITAD et Impact Ready, Équipe d'évaluation principale

Joseph Barnes (Chef d'équipe et expert sur les questions de genre), Corinne Whitaker (Expert sur les questions de genre), Katie Tong (Expert sur les questions humanitaires et la violence basée sur le genre), Anna Marcet (Expert junior)

Copyright © UNFPA 2018, all rights reserved.

L'analyse et les recommandations contenues dans ce rapport ne traduisent pas forcément les opinions du Fonds des Nations Unies pour la population. Il s'agit d'un rapport indépendant publié par le Bureau indépendant de l'évaluation auprès de l'UNFPA.

Veuillez adresser toute demande de renseignement à evaluation.office@unfpa.org

Le rapport complet est disponible sur www.unfpa.org/evaluation

 [@unfpa_eval](https://twitter.com/unfpa_eval)